

## SERVICES DES URGENCES

Chef de service : docteur Hervé HAAS

Chef de service adjoint : docteur Philippe BABE

### Contacts urgences

Urgences médicales : 04 92 03 03 03

Urgences chirurgicales : 04 92 03 08 19

Secrétariat : 04 92 03 04 42 (*ouvert du lundi au samedi de 8 h 30 à 18 h*)

Fax : 04 92 03 03 29

Unité médico judiciaire : 04 92 03 04 42

Nous accueillons aux urgences, tous les jours, entre 150 et 230 enfants en situation d'urgence médicale, chirurgicale réelle ou ressentie.

La réglementation nous impose d'obtenir le consentement du représentant légal de l'enfant pour tout soin.

**Si le mineur est accompagné par une tierce personne majeure : le parent doit fournir par fax la photocopie de sa pièce d'identité et l'autorisation d'exercer les soins mentionnant l'identité de la personne accompagnant l'enfant en précisant si cette personne est autorisée à repartir avec l'enfant.**

**Si le mineur est accompagné par une tierce personne mineure : il ne peut quitter l'unité sans être accompagné d'un parent ou d'un majeur désigné comme indiqué ci-dessus.**

### **Situation :**

L'unité des urgences, ouverte 24h sur 24, 7 jours sur 7, est située à l'entresol du bâtiment principal de l'hôpital.

### **Accès :**

- par les couloirs de distribution de l'hôpital
- par un accès direct extérieur donnant sur l'avenue de la Californie
- par hélistation

## Description des locaux

L'unité des urgences est sectorisée en quatre zones :

- **L'accueil** : avec une salle d'attente, deux box d'Infirmier Organisateur de l'Accueil, une zone d'attente couchée et une Salle d'Accueil des Urgences Vitales (SAUV) équipée pour l'accueil simultané de deux enfants de zéro à 18 ans. Les enfants sont vus par les médecins en fonction du stade de gravité défini par l'infirmier d'accueil.
- **La chirurgie** : avec deux salles de consultations et deux salles de plâtre et une zone d'attente couchée.
- **La médecine** : avec sept box et une zone d'attente couchée
- **L'Unité médico Judiciaire (UMJ)** : lieu de collaboration du milieu médical avec l'autorité judiciaire

## L'Unité d'hospitalisation de courte durée (UHCD)

Cette unité de sept box équipés d'un système de surveillance centralisée est rattachée aux urgences. Ses missions sont d'accueillir des enfants pour une surveillance rapprochée et/ou un traitement de moins de vingt quatre heures. Un parent peut rester auprès de l'enfant. L'admission et la sortie administratives répondent aux mêmes règles que pour une hospitalisation classique.

## Organisation médicale

Chaque jour, sous la coordination d'un médecin chef de service, trois urgentistes pédiatres et trois internes en médecine sont présents sur les différents secteurs des urgences pour assurer les consultations.

Deux urgentistes pédiatres assurent la prise en charge des enfants la nuit et le week end.

## Organisation paramédicale

- L'organisation de l'unité est assurée par un cadre de santé puériculteur
- De 10 h à 22 h : 7 infirmiers ou puéricultrices aidés de 5 auxiliaires de puériculture
- De 22 h à 10 h : 4 infirmiers ou puéricultrices aidés de 4 auxiliaires de puériculture
- Une psychologue est présente dans l'unité
- L'entretien des locaux est effectué par deux agents de service hospitalier entre 7 h et 21 h